



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DE LA REFORME DU SERVICE PUBLIC**

COMMUNIQUE

En vue de la tenue des commissions administratives paritaires siégeant en matière d'avancement au titre de l'année 2025 et années antérieures, le Ministre en charge de la Fonction publique porte à la connaissance des agents de l'Etat relevant des cadres de l'Enseignement, de la Culture, de l'Education populaire et de la Jeunesse et des Sports, que les listes provisoires sont publiées sur le site internet du ministère à l'adresse : www.fonctionpublique.gouv.sn

Une période de réclamation, allant du **lundi 03 au mercredi 12 novembre 2025 à 17 heures précises**, est ouverte pour les agents dont les inscriptions souffrent de manquements.

Les agents concernés devront déposer, à l'appui de leur réclamation éventuelle, les pièces justificatives auprès des chargés de carrières de leur circonscription (IA ou IEF) respective.

Le Directeur général de la Fonction publique

Ibrahima DIENG